



TOM POUCE

REGLEMENT INTERIEUR

ACTIVITE BEBES DAUPHINS

à retourner daté et signé

A) Les séances

- Respecter votre créneau horaire dans la mesure du possible.
- Commencer la séance lorsque l'animateur aquatique présent le permet.
- Présence indispensable du parent dans l'eau à côté de l'enfant (en tout état de cause, l'accompagnateur présent est majeur). Il est fortement conseillé de prévoir un adulte par enfant.
- Toute personne accompagnant une famille d'adhérent, si elle n'est pas dans l'eau, doit se trouver derrière les barrières pour des raisons de sécurité.
- Se conformer aux consignes formulées par l'animateur aquatique et l'hôtesse d'accueil.
- Remettre obligatoirement le certificat médical au plus tard à la première séance.

B) Les absences

- Pour tout changement et afin de gérer les modifications de planning, il vous est demandé de prévenir la secrétaire au : **06 33 60 28 56** sur le répondeur ou pendant les horaires d'activité.

Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif

C) L'hygiène

- Tout enfant porteur de maladie infectieuse ne peut pratiquer l'activité.
- Les poussettes ne doivent pas rester dans le hall d'accueil.
- Retirer et déposer les chaussures à l'entrée du premier vestiaire.
- **Vider et rincer le pot de l'enfant après usage ou jeter la couche dans les poubelles après la séance (les couches ne doivent pas être posées sur le bord du bassin ou dans les douches).**
- En cas de soucis (vomissement ...) le nettoyage est à la charge des parents. Du matériel sera laissé à votre disposition
- **Passer sous la douche et se savonner (enfant et parent) avant l'entrée dans le bassin.**
- Ne pas utiliser de pommade avant le bain.
- Porter un maillot de bain ou une couche jetable spéciale piscine pour les bébés.
- Porter un bonnet de bain (adultes et grands nageurs de 5-8 ans).
- Alimenter votre enfant avant et après la séance dans le hall d'accueil et non dans les vestiaires.
- Retirer les chaussures sur le tapis de jeux du hall d'accueil (propreté pour les bébés!)

D) A respecter

- Stationner aux emplacements autorisés à l'extérieur de l'enceinte de l'IUFM.
- L'utilisation du sèche-cheveux personnel est interdite.
- Il est rappelé que l'association n'est en aucun cas responsable des pertes et des vols. Soyez vigilants.

Tout comportement non conforme à un des points du règlement ci-dessus pourra entraîner l'exclusion de la personne de l'activité Bébés Dauphins sans remboursement.

Date :

Signature :

Précédée de la mention "lu et approuvé"